



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

MUNICIPALITÉ

**PRÉAVIS N° 02/14
AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE
DE CHF 120'000.- POUR LE RENFORCEMENT
DU PERSONNEL COMMUNAL**

Saint-Sulpice, le 7 avril 2014

DEMANDE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE
DE CHF 120'000.- POUR LE RENFORCEMENT
DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

De 2'943 en 2008, la population de Saint-Sulpice a passé à 3'378 âmes à fin 2013. Cette croissance - de même que la modification du tissu social de notre commune, qui s'urbanise de façon constante et progressive - modifie les attentes de la population vis-à-vis de l'administration. Celle-ci offre plus de services (p. ex. : UAPE, Bibliothèque des Jeunes), mais doit également être plus réactive et dynamique, notamment aux guichets et dans le service téléphonique. Cela nécessite donc des moyens supplémentaires.

2. OBJET DU PRÉAVIS

L'objet du présent préavis est ainsi de demander à votre Conseil une augmentation du budget ordinaire de CHF 120'000.-, afin de permettre un renforcement du greffe et de l'UAPE, par la création d' 1.6 ETP supplémentaire, réparti entre le greffe (0.7 ETP), le contrôle des habitants (0.4 ETP) et l'UAPE (0.5 ETP).

a) Le greffe

Concernant le greffe, l'objectif est de disposer d'un poste à temps complet d'employé(e) de bureau, afin d'assurer une présence permanente à la banque et permettre ainsi aux secrétaires de travailler avec un minimum d'interruptions.

b) Le contrôle des habitants

Le contrôle des habitants nécessite actuellement l'engagement d'une auxiliaire lors des pics d'activité ou les absences de la titulaire (vacances ou formation). La création d'un second poste à 40 % permettra de disposer à l'avenir des ressources nécessaires à l'intérieur de l'administration.

c) L'UAPE

Un contrôle récent du SPJ a mis en lumière le fait qu'il manque actuellement un poste d'éducatrice diplômée du tertiaire à l'UAPE, pour le fonctionnement de la structure selon les normes cantonales. Ce poste étant nécessaire au maintien de l'autorisation actuelle (48 places), il a déjà été mis au concours.

3. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

Selon les propositions mentionnées ci-dessus, les charges au budget 2014 passeront pour le personnel de l'administration générale de CHF 881'100.- à CHF 930'100.- (poste 110 du budget), celles du contrôle des habitants de CHF 83'000.- à CHF 114'000.- (poste 620 du budget) et celles de l'UAPE de CHF 481'700.- à CHF 521'700.- (poste 711 du budget 2014).

Le calcul a été effectué en tenant compte de l'entrée en fonction des employés en cours d'année 2014 et comprend l'ensemble des charges, y compris les charges patronales.

4. CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal no 02/14 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

D É C I D E

- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2014 représentant au total une augmentation des charges de CHF 120'000.- ;
- de financer les charges nettes complémentaires par la trésorerie ordinaire ;

P R E N D A C T E

- que le budget de la Commune pour l'exercice 2014 est dès lors arrêté comme suit :

Excédent de charges (perte) prévu au budget 2014	CHF	1'076'165.-
<u>Charges complémentaires</u>	CHF	<u>120'000.-</u>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2014	CHF	1'196'165.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Le Secrétaire :

A. Clerc

Y. Leyvraz

Délégué municipal : M. Alain Clerc, Syndic